

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIVOM DE LA REGION DE LASSAY ----- Date de la convocation 03 mars 2026 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2026 <i>Le douze mars deux mil vingt-six dix-neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. COISNON, Président.</i> <i>Étaient présents : MM. COISNON, RAILLARD, LECOQ, SAINT-ELLIER, ALLAIN, PECATTE, MAUNOURY Mmes TERROITIN, GESLIN</i> <i>Étaient excusés : MM. RIGOUIN, DELAUNAY, PILLAERT, COULON</i>
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 12, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. ALLAIN Constant, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – APPROBATION

N°2026/01

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération 2023/11 du 31 août 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du syndicat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce compte financier unique remplace les anciens comptes de gestion et administratifs ;

Considérant que M. le Président n'a pas participé au débat, ni au vote de ce compte financier unique ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF : GENERAL

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 471,71	32 694,84		31 223,13	
Opération de l'exercice	5 441,11	39 000,00	35 249,74	33 990,68	40 690,85	72 990,68
TOTAUX	5 441,11	40 471,71	67 944,58	33 990,68	71 913,98	72 990,68
Résultats de clôture		35 030,60	33 953,90			1 076,70
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	35 030,60	33 953,90	0,00	0,00	1 076,70
RESULTATS DEFINITIFS		35 030,60	33 953,90			1 076,70

Arrivée de M. LECOQ

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE : VOIRIE

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 053-245300173-20260312-202601-DE



Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		16 556,38	0,00	43 618,05	0,00	60 174,43
Opération de l'exercice	486 522,84	548 792,69	134 326,13	94 946,03	620 848,97	643 738,72
TOTAUX	486 522,84	565 349,07	134 326,13	138 564,08	620 848,97	703 913,15
Résultats de clôture		78 826,23		4 237,95		83 064,18
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	0,00	78 826,23	0,00	4 237,95	0,00	83 064,18
RESULTATS DEFINITIFS		78 826,23		4 237,95		83 064,18

Vote : pour : 08 – contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CONFORME,
 le 16 mars 2026
 Le Président,

Jean-Paul COISIN



Envoyé en préfecture le 19/03/2026 Reçu en préfecture le 19/03/2026 Publié le ID : 053-245300173-20260312-202601-DE
--

